6 PAGES 5 CENTIMES — Fondé en 1893

L'Egalité
DE ROUBAIX TOURCOING

6 PAGES 5 CENTIMES — Fondé en 1893

Téléphones : à LILLE N° 1.02 — à ROUBAIX N° 3.28 — à LENS N° 1.09

ABONNEMENTS	3 mois	6 mois	Un an
Nord et Départements limitrophes	4 fr. 50	9 fr.	18 fr.
Autres départements	5 fr. 50	11 fr.	22 fr.

Les abonnements sont reçus sans frais dans tous les bureaux de poste.

Le Numéro 5 Centimes

PUBLICITE — Les Annonces et Réclames sont reçues directement aux Bureaux du journal et dans toutes les Agences de France et de l'Etranger

Samedi 4 Janvier 1908

LE BUDGET

Un budget, fût-il bouclé à la suite d'une étude laborieuse et approfondie des besoins de la nation, ne saurait satisfaire tout le monde, c'est entendu. Il devrait cependant, à cause des discussions plutôt pratiques que théoriques auxquelles il a donné lieu, être accepté par le plus grand nombre, la masse des gens raisonnables surpassant de beaucoup celle des personnes qui ont un intérêt quelconque à ce que le budget soit mal équilibré.

Parmi ces derniers, il faut citer les ennemis de notre régime, perpétuels provocateurs du désordre, qui font le rêve de porter ce dernier à son comble, dans l'espoir de rétablir la monarchie. Ce sont les irréductibles, ceux qui souffrent de voir la République prospérer, faire de nouveaux adeptes tous les jours, et gagner la confiance des gouvernements étrangers.

Viennent ensuite les novateurs, ceux qui, confondant société avec troupeau, s'imaginent que l'humanité puisse vivre à l'état naturel, comme les bœufs et les moutons. Pour ceux-là, le budget est une chose aussi inutile que les lois qui nous régissent.

Après, viennent les exaltés, gens plus ou moins sincères, qui se différencient des autres en ce sens qu'ils ne vivent, ou plutôt ne veulent rien voir comme eux. Patrie, gouvernement, armée, ils mettent tout dans le même sac. Ces outranciers vont même jusqu'à faire risette à l'ennemi et proclamer qu'ils préféreraient vivre sous sa férule, plutôt que d'être citoyens libres sous une République. Inutile de chercher à les convaincre d'erreur ; leur siège est fait. Que deviendrait d'ailleurs leur popularité, s'ils se résignaient à penser comme tout le monde !

Ces trois catégories de citoyens, ainsi que nous venons de le dire, forment très heureusement la partie la moins nombreuse de la nation ; l'autre composée de gens sains d'esprit, serait très capable *d'applaudir aux efforts tentés par ses* mandataires pour obtenir de bons budgets, si ceux qu'ils bâclent à la hâte et qu'ils lui présentent comme carte à payer, n'étaient pas de nature à soulever de sa part de *légitimes protestations*.

Il faut, en effet, reconnaître que la méthode de travail employée par nos législateurs laisse beaucoup à désirer.

— Nous ne voulons pas recourir aux douzièmes provisoires ! les entend-on s'écrier.

— Fort bien, leur répond le chœur des contribuables ; dans ce cas, mettez-vous d'arrache-pied à l'œuvre.

Le temps passe ; le mois de décembre arrive ; on se décide enfin à aborder le budget ; puis, comme on est pressé de le passer au Sénat, on en vote les chapitres au galop, en ne laissant à la chambre haute que quelques jours pour l'examiner.

Nos députés ont, en cela, une vague ressemblance avec les chanteurs d'opéras, lesquels après avoir répété à satiété : « Allons venger nos frères ! » ne quittent la scène qu'après la chute du rideau.

« Votons le budget sans retard... fin décembre. »

Cette fois-ci, grâce à une séance de nuit et à toutes sortes de compromis, le budget a pu être voté dans l'année, tenons-leur-en compte ; mais ne nous leurrons pas ; il n'y aura véritablement progrès que *quand la Chambre aura adopté une* autre méthode que celle qu'elle emploie. De même qu'un ouvrier, même habile, ne peut faire qu'un mauvais travail dans un temps trop court, nos législateurs ne peuvent pas dresser un bon budget en s'y prenant à la dernière heure.

Qu'est-ce qui les empêcherait, par exemple, de voter celui-ci au commencement de l'année, au lieu de l'examiner en décembre ? Rien. C'est du reste, au gouvernement que nous nous adressons dans la *circonstance. C'est lui qui* devrait, en attendant qu'il convoquât les Chambres, établir, pour l'année suivante, un projet de budget, qu'il leur présenterait dès qu'elles seraient entrées en session. Aucune bonne raison ne saurait nous être opposée à ce sujet. Nous allons plus loin. Pourquoi ne voterait-on pas le budget pour deux ans ? Ce serait d'autant plus sage, que de nombreux projets de lois restent en souffrance, parce que les députés n'ont pas le temps de les examiner. Enfin, pourquoi ne pas écourter les vacances parlementaires, quand, de l'aveu même de nos législateurs, le temps leur manque pour faire la besogne qui leur incombe ?

Si l'on met le gouvernement en cause en l'accusant d'être le seul fautif, nous voudrions voir celui-ci renoncer pour toujours à une mesure qui nous porte à tous un préjudice considérable.

Nos mandataires pourraient certainement, si le gouvernement y mettait un peu de bonne volonté, rentrer en session à des dates fixes, calculées de façon à leur laisser un temps de repos suffisant, et à leur permettre de donner un avancement plus rapide à leurs travaux.

Mais ne sommes-nous pas dans l'erreur quand nous disons qu'aucune bonne raison ne saurait nous être opposée ? Il y a d'abord l'habitude routinière, que les gens, même les plus intelligents, parviennent difficilement à vaincre. A ensuite, il y a le pouvoir qui, quels que soient les hommes qui l'occupent, n'est jamais disposé à abandonner ses prérogatives : c'est plus qu'il n'en faut pour que notre proposition soit mal accueillie.

Et puis enfin, il y a les députés, voire les sénateurs, qui ne sont pas fâchés du tout de se voir accorder un supplément de vacances. Peut-être les verrions-nous changer d'opinion si, comme pour leurs collègues d'Italie, on parlait de leur payer l'indemnité parlementaire au moyen de jetons de présence ; mais j'aborde là un sujet aussi brûlant que scabreux, qui pourrait me valoir des inimitiés de la part de quelques intéressés ; aussi préférai-je m'en tenir à cette simple supposition, convaincu d'ailleurs que j'en ai dit assez pour m'être fait comprendre.

G. POTRON.

Hier & Aujourd'hui

DANS LE GRAND MONDE

En ouvrant le matin les journaux qui disent tout, on est certain de trouver au chapitre des apaches, à côté de leurs exploits contre les bourgeois attardés, quelques épisodes sanglants des amours de barrières. Ces gentilshommes du surin se battent pour une « marmite ».

Les gens bien, ces messieurs à sang bleu, en prennent texte pour accabler de leur mépris hautain les individus qui, dans les basfonds, vivent en marge de la société, affectant de les considérer comme un produit de la démocratie.

Et voici que, dans le « grand monde », tout au sommet de la « société » une même querelle éclate entre le prince de Sagan, chef de la famille des Talleyrand-Périgord et M. Boni de Castellane, comte et député des Basses-Pyrénées ; elle se liquide de la même façon que le duel entre le beau Julot et le grand Alphonse, pour les profits de quelque Casque d'Or.

On n'a pas oublié le mariage américain du comte Boni de Castellane, avec la fille d'un saigneur yanke dont la dot permettait l'achat de toute une circonscription ni l edivorce fameux et la demande de pension alimentaire.

Or, le prince de Sagan doit épouser, en Allemagne, la poule aux œufs d'or, Mme Ellen Gould, la femme divorcée du député des Basses-Pyrénées.

De là, en l'église Saint-Pierre-de-Chaillot, la provocation, puis, avenue Marceau, le pugilat voyou qui metait le prince ensanglanté au ruisseau et le comte au commissariat de police.

La presse mondaine est pleine de miséricorde pour ces dos-verts qui tiennent la tête de l'armorial de France. Mais le peuple est vengé de tous les dédains aristocratiques, en constatant jusqu'où tombent les représentants de l'ancienne noblesse. Quel beau thème pour les vitupérations de Drumont qui nous a montré déjà comment se redorent les blasons, dans les salons des financiers juifs cosmopolites.

G. DESMONS.

Hors Frontières

L'Instruction publique en Espagne

Avec quelle rage les cléricaux s'attaquent à notre enseignement laïque, la lecture des journaux de la réaction, nous le dit chaque matin. Quel but poursuivent-ils ? Quel résultat veulent-ils atteindre ?

Ils sont souverains maîtres encore en Espagne : voyons donc ce qu'ils ont fait là-bas ; nous emprunterons nos chiffres à une statistique que publie « L'Etoile Belge » et, *nul n'accusera notre grand confrère* de Bruxelles d'être un organe révolutionnaire. « Comme dans tous les pays inféodés au cléricalisme, dit-il, l'instruction publique a toujours laissé beaucoup à désirer en Espagne ».

On compte 60 % d'illettrés en Espagne ; presqu'autant qu'au Portugal. A Madrid, 1.500 enfants seulement sur 60.000 en âge de scolarité, fréquentent l'école. A Barcelone, la première ville du royaume au point de vue de la *population et de l'activité industrielle*, c'est pis encore : 12.000 enfants seulement sur 74.000 en âge d'école, vont en classe.

La situation faite aux instituteurs est honteuse.

Il en est auxquels on doit plusieurs années de traitement ; et pourtant « leurs appointements sont bien modestes ; ils sont souvent inférieurs aux salaires que l'on paye dans notre pays aux balayeurs de rues ».

M. Maura, chef du gouvernement actuel, interpellé à son avènement au pouvoir, sur la condition misérable faite aux maîtres d'école, jura sur la madone, qu'il les aimait de tout son cœur et qu'il se disposait à faire quelque chose pour eux.

Il tint parole. Quelques jours plus tard, *une ordonnance royale*, contresignée par M. Maura, autorisait les communes, pour alléger leur budget, à supprimer une école sur deux — *ou bien à réduire les appointements* des deux instituteurs respectivement de 600 à 300 francs et de 500 à 225 francs. Le directeur de l'école ne gagnera plus un franc par jour et son adjoint fera sa classe pour 62 centimes par jour !

Pendant ce temps les communes, même les plus pauvres, votent des subventions pour les courses de taureaux. L'opposition libérale proteste, fait de l'obstruction. Sous les encouragements de la Droite, le gouvernement viole la *loi pour arracher son budget*.

La presse réactionnaire l'encourage à la résistance. Cette presse, constate « L'Etoile Belge » poursuit, comme tout le parti clérical, la destruction de l'enseignement public déjà si insuffisant qui existe en Espagne, au profit — soit de l'ignorance complète, soit des *écoles congréganistes*, ce qui peut être est pis encore.

E. R.

CHRONIQUE

LES CUVES

Pas un bruit n'anime la petite ville montagnarde, Sassenage ! Le ciel pur, d'un bleu légèrement voilé, semble absorber tout ce qu'il y a d'activité autour d'elle, et l'écho des montagnes reste muet, vide qu'il est de tout son. Seule, la plainte monotone du torrent, le Furon, qui se traîne sur son lit de rochers, fait entrer dans l'âme une somnolence douce qui *paralyse la volonté et vous cloue* pendant de longues heures sur un fauteuil, à regarder les sapins immobiles et les rouges herbages qui s'entassent, pareils à de la mousse, bien loin, dans les hauts paturages...

Nous étions, ce jour-là, quelques amis réunis sur la terrasse d'une villa et je songeais tout en regardant les tourelles du château de Sassenage, ressortir sur leur arrière-plan de rochers, quand une jeune femme me demanda :

« Mais, monsieur, quel plaisir *trouvez-vous* à ces escapades si dangereuses dont tout le monde raffole ici ? Ne vaut-il pas mieux se promener sans peine dans le bois de Vouillant ue de risquer inutilement sa vie aux Trois Pucelles ou sur Belledonne ? »

Je regardais ma jolie interlocutrice.

— Madame, si vous voulez me permettre, je vous montrerai que l'on risque aussi bien sa vie à Sassenage que sur ces rochers qui dressent leurs arêtes, là-bas, en arrière de Saint-Nizier !

— Vous avez risqué votre vie à Sassenage ?

— Oui, madame.

— Oh ! racontez-nous cela !

Devant les instances de mes amis, je leur racontai un événement qui a laissé dans ma vie une trace profonde :

« Vers la fin de l'automne, il y a quelque dizaine d'années, l'envie me prit de visiter les cuves de Sassenage. es légendes de Melusme, le pittoresque des environs et aussi peut-être le petit vin sec de la Savoie, m'avaient un peu tourné la tête, et malgré la saison avancée et les conseils de tous ceux à qui nous soumettions notre *projet*, nous partîmes, deux amis et moi. Je n'avais jamais été dans la montagne et encore moins dans une grotte, nous ne prîmes cependant pas de guide, mais, par contre, nous avions fait une ample provision de bougies et de cordes.

L'entrée des cuves s'ouvre, comme vous le savez à gauche, en remontant la rive escar*pée et boisée du Furon ; des chemins* en lacets qui y mènent, on domine toute la vallée de Grenoble, les forts sont cachés par la montagne, mais le Pinéa, Chamechaude, tout le charmant massif de la Chartreuse se présentent à vos yeux dans un délicieux chaos de dômes et de vallées. Nous entrâmes. Vous avez sans doute ressenti tous, l'impression de gêne, cette certaine oppression qui vous saisit quand on pénètre dans un souterrain. J'en fus particulièrement incommodé, et ces longs boyaux circulaires, polis par le frottement de l'eau, me causèrent une répulsion instinctive. Devant les plaisanteries de Richard et de Barral, mes deux compagnons, j'avançai crânement.

Nous nous donnâmes dès lors tout au plaisir d'entrer dans l'inconnu : Barral avait déroulé un fil solide attaché à l'entrée pour ne pas nous perdre, et nos regards allaient autour de nous, avec étonnement ; sans souci du chemin parcouru dans un flot de plaisanteries joyeuses, nous sondions les cuves profondes, remplies d'eau, qui ont donné leur nom aux grottes, quand tout à coup, Richard s'arrêta et nous fit signe d'écouter : un bruit lointain, sourd, nous parvint, mais étouffé. C'était comme un mugissement lugubre et continu. Je sentis un état étrange, indéfinissable, s'emparer de mes fibres les plus intimes ; ma gorge se serra, mes yeux se gonflèrent d'épouvante. Mes camarades, affolés, sans savoir, me regardaient. Un second mugissement plus distinct fit de nouveau tressaillir les bougies dans nos mains tremblantes.

« Vite, l'eau va nous prendre... dépêchons-nous ! »

Je murmurai ces paroles presque tout bas, peureux d'entendre l'écho étouffé les redire, et j'essayai de revenir sur nos pas. Nous poussâmes un cri de rage et de désespoir : dans notre désarroi, Barral avait perdu le fil conducteur !

Nous nous mîmes à errer dans le dédale inextricable, poursuivis toujours par ce grondement maudit qui grossissait de seconde en seconde, dans la crainte de l'eau qui approchait. Elle coulait déjà, sous nos pieds, en minces filets qui devenaient de grosses rigoles, elle tombait des trous de la *muraille* par jets de plus en plus violents.

Oh ! cette course échevelée dans la pénombre, à la lueur fumeuse de nos bougies !

L'eau montait, montait toujours, nos lumières tiraient à leur fin en jetant des lueurs vacillantes qui ne nous montraient que des dômes verdâtres, gluants, des longs boyaux de pierre où l'eau circulait vite, de plus en plus vite. Nous trébuchions, haletants, passant sur des crevasses noires où l'eau éclaboussait en cataractes, escaladant des parois glissantes, tombant pour nous relever encore.

Richard, qui marchait derrière moi, poussa soudain un cri déchirant qui me souleva le cœur : la bougie qu'il portait s'éteignit ! J'entendis un clapotement, puis... plus rien. Tout s'apaisa... Tout à coup, il me sembla entendre comme le bruit d'un *corps* lourd qui tombait dans l'eau, le liquide noir se mit à bouillonner, de grosses bulles d'air montèrent sans trève pendant quelques instants, puis, elles s'espacèrent et rien ne vint plus à la surface...

Quand je regardais autour de moi, à la lueur mourante de ma chandelle, j'étais seul ; Richard venait de disparaître dans les profondeurs d'un gouffre, et Barral avait continué son chemin sans me voir ! Ma position était terrible ; le flot me venait déjà au-dessus des genoux et m'entraînait. Je n'osais faire un mouvement de peur de tomber dans une de ces traîtreuses crevasses où mon camarade venait de disparaître.

Le suif jeta une dernière lueur et s'éteignit. Cramponné au rocher, je sentais l'eau qui filait autour de moi à une vitesse vertigineuse, avec de longs remous qui bruissaient doucement, comme si des milliers de lamproies se fussent accumulées au-dessous de moi.

Je me sentais attiré peu à peu par le liquide que je sentais frais et verdâtre, mais la peur de mourir faisait crisper mes mains au rocher. Ma tête se mit à bourdonner, des hallucinations s'y pressaient en foule : c'étaient de grandes chauves-souris qui venaient me frôler de leurs ailes avec des rires sinistres, des sirènes qui murmuraient dans l'ombre en m'enlaçant de leurs bras glacés.

Dans une étrange vision, je murmurai une prière à Mélusine, cette terrible déesse qui m'avait attiré dans ces lieux, puis je lâchai tout...

Dès lors, j'en'ai souvenance de rien, mais l'on m'a dit que je fus trouvé, le soir, couché près de la rive dans le *lit* même du Furon, redevenu tranquille. Barral après m'avoir quitté, était parvenu à sortir de la grotte trempé comme un rat, mais sain et sauf, et il avait donné l'alarme au village. Quant à Richard, il ne fut recueilli, le malheureux ! que le surlendemain, à demi-mort de faim et de froid, dans une niche étroite que vous devez sûrement connaître : la chambre des Quatre-Vents ; l'eau l'avait épargné et je suis presque porté à croire que Mélusine a voulu nous punir d'être allé visiter son domaine en un temps où personne n'y va jamais ! »

Le soir tombait. Sassenage commençait à disparaître dans la pénombre, le Furon murmurait toujours au pied des rochers et au loin. Belledonne se teintait de rose sous les derniers rayons du soleil pâlissant.

La fraîcheur du soir me fit frissonner. Mon interlocutrice se mit à rire :

« Qu'avez-vous ? Vous croyez-vous encore dans les cuves ? »

« Pardonnez-moi, mais quand je raconte cette histoire, j'ai toujours un tremblement involontaire en pensant à l'horrible agonie de mon malheureux camrade au fond de la cuve, pendant que je voyais son dernier souffle qui, en grosses bulles d'air, montait lentement dans l'eau noire ! »

Gabriel MARESCO.

CHOSES ET AUTRES

PAUVRES ROIS !

Tous les Américains richissimes voudraient être Héliogabale. C'est un désir dont ils n'ont pas tout à fait l'étrenne. Nous avons eu des surintendants qui ne vivaient que pour le satisfaire, et, tout près de nous, Louis de Bavière fut, dans ce genre, un toqué de génie. Je ne connais les fantaisies de ce monarque déliquescent que par ce qu'on nous en a raconté. Mais je ne le regrette guère ; j'ai dans l'idée, en effet, que ce devait être affreusement rococo.

Les Américains multimillionnaires ne font guère mieux. On a beaucoup parlé des repas excentriques qu'ils organisent. Il est possible qu'on y mange de bon appétit ; mais il est à peu près certain qu'on doit s'y embêter à vingt dollars l'heure. Je suis convaincu, d'ailleurs, que tous les convives, rois ou simples roitelets de l'or, y passent leur temps, entre les services, à regretter l'époque où ils mangeaient sans appardt, mais avec des dents de vingt ans, dans des gargotes à trente-deux sous.

La dernière fantaisie américaine est celle du milliardaire James Paul, de Philadelphie, dont la fille faisait ses débuts dans le monde. L'heureux père avait transformé la salle de bal en un jardin Louis XVI ; il avait, dit-on, dépensé 175,000 francs de fleurs. Et nous n'y verrions rien à reprendre, à la condition d'oublier que tant de pauvres gens, même en Amérique, crèvent de faim. Mais le milliardaire, lui, avait découvert qu'un jardin, si l'on n'y trouve que des fleurs, est un jardin incomplet. Il y manque des papillons. C'est pourquoi il avait fait capturer au Brésil et au Pérou, au prix de longues recherches des spécimens des plus belles variétés. A la première contredanse, on les lâcha dans la salle. Ce fut charmant et déplorable. Les papillons, éblouis, se jetèrent à plein vol contre les globes des lampes électriques et tombèrent sur le parquet, assommés à demi. Puis, les danseurs les foulèrent aux pieds. Les ailes diaprées, les ailes d'or et de pourpre, d'aurore et de nuit, les ailes magnifiques ne furent plus qu'une ignoble poussière sous les chaussures des couples enlacés. Les pauvres papillons passèrent, éblouirent et disparurent. Car ces papillons sont stupides intrépidement ; ils ne peuvent voir une lumière sans se jeter dessus antennes baissées, et tout l'or des milliardaires ne peut rien là contre.

Aussi comprend-on mal que le richissime citoyen de Philadelphie ne se soit pas contenté de papillons artificiels qui auraient ébloui tout autant et peut-être dureraient encore. Que l'or, à une certaine puissance, est donc bête !

ECHOS

UN MARTYR LILLOIS DES GRANDS CHAPEAUX

La question des grands chapeaux au théâtre est plus que jamais à l'ordre du jour. Le public parisien se passionne pour la question, les journaux mènent des campagnes contre ces jardins suspendus renouvelés de l'antique Babylone, et les directeurs de théâtre font des efforts de méninges pour trouver la solution aussi élégante que les objets du conflit.

C'est donc le moment de placer cette petite *réflexion presque inédite que rien n'est nouveau* sous le soleil.

Cet émoi, cette querelle renouvelée des investitures par les vestiaires eut au XVe siècle à Lille un éclat identique.

En 1426, un moine breton nommé Thomas Conecte entreprit, lui aussi, la guerre aux grands chapeaux, que l'on appelait alors des hennins. Suivi de quelques disciples, il s'en alla de ville en ville, anathématisant la coquetterie des dames, parcourant les provinces de l'Ouest, remontant vers le Nord, acclamé partout.

Les bourgeois tenaient sa mule par la bride, les églises étaient trop petites pour l'entendre. On lui construisit des estrades sur les routes et, à Lille même, il prononça 17 sermons incitant les jeunes gens à abattre les hennins des dames dans la rue et sur les places.

Il en résulta des désordres inouïs.

Sur son passage, les hennins disparaissaient pour reparaître tout aussitôt après et les chroniqueurs du temps comparèrent les dames à des escargots qui rentrent ou montrent leurs cornes suivant le temps.

Après la France, le moine visita l'Italie, allant à Rome et à Ferrare, triomphant partout.

Eh bien ! savez-vous comment finit cette aventure ? Le pape Eugène IV, un beau jour, fit saisir le moine et le fit brûler vif comme hérétique. Qui sait si le jour où les grands chapeaux auront été vaincus on n'élèvera pas une statue à Thomas Conecte, notre héros lillois !

Notre ALMANACH 1908

contient une partie locale

Prix : 0 fr. 40

La Fraude des Bières

Une définition légale de la bière s'impose comme base de la répression des fraudes. — Deux pour cent de falsification dans les bières du Nord.

Ce n'est pas une sinécure que de s'occuper de la question très délicate des fraudes. Dès que l'on parle des procédés déshonnêtes de certains industriels on s'attire d'abord la rancune de ces derniers, puis ensuite les protestations de ceux qui exercent proprement leur metier et ne veulent pas qu'on les confonde avec les maisons d'en *face*.

Tout cela n'est pas pour m'émouvoir, puisque je crois faire de la bonne besogne en prouvant une fois de plus au public que fournisseur ne signifie pas nécessairement négociant intègre et en donnant à cet éternel dindon de la farce quelques armes pour lutter contre les falsificateurs.

C'est surtout à propos de la bière que j'ai reçu des encouragements et des protestations, ne méritant ni cet excès d'honneur ni cette indignité.

On a crié à l'épouvantail. Pour cela, je citerai des maîtres compétents qui ont dénoncé comme je l'ai fait les honteuses falsifications. (Villiers et Collin, Traité des altérations et falsifications des produits alimentaires.) — Charles Girard, directeur du Laboratoire municipal de Paris, 1904, Analyses des matières alimentaires et recherches de leurs falsifications. — Dictionnaire des altérations et falsifications, Chevallier et Baudrimont, 1897. — Traité pratique d'analyses de denrées alimentaires, Gérard, professeur à la Faculté de Lille et Bonn, directeur du Laboratoire municipal de Lille, 1908.)

Ce sont là des références, je crois, et le dernier ouvrage, daté de 1908, ne peut pas être traité de vieilleries, à moins d'impudence !

Revenons-en à la bière.

Il y a bière et bière

Force m'est pourtant de revenir sur le chapitre de falsifications.

En signalant les procédés généraux de fraude employés dans la fabrication de bières fallacieuses, je n'ai nullement eu l'intention de viser la *production* de bière du Nord qui compte parmi les plus loyales.

N'ayant jamais dit le contraire et enregistrant ce fait avec joie, je me trouve néanmoins dans l'obligation de reconnaître avec les statistiques qu'il y a, dans le Nord, des bières falsifiées. Il n'y en a pas beaucoup, c'est entendu, mais il y en a.

En 1902, sur 37 échantillons de bière prélevés et soumis à l'examen du Laboratoire municipal de Lille, pas un seul ne fut reconnu falsifié. C'était encore le bon temps. En 1903, sur 70 échantillons, un contenait de la saccharine. En 1904, sur 64 échantillons, un contenait de la saccharine. En 1905, sur 91 échantillons, deux contenaient de la saccharine. En 1906, sur 80 échantillons, trois contenaient de la saccharine et un de l'acide salicylique.

C'est là une infime proportion, une moyenne d'environ deux pour cent de matières falsifiées, mais dans l'intérêt même de la Brasserie du Nord, il convient de crier : Gare à la fraude !

Les exemples tirés de la statistique du Laboratoire municipal nous montrent que la saccharine est l'ingrédient de falsification le plus accrédité près de nos fraudeurs septentrionaux.

De quelle façon ces industriels en font-ils usage ?

Il y a deux façons : l'une pour les trop malins, l'autre pour ceux qui le sont moins.

Ceux qui le sont trop usent de la saccharine consciemment, et sans doute sont-ils peu nombreux, car ils savent bien à quoi ils s'exposent en employant ce produit qui, s'il a de sérieuses qualités au point de vue pécunier, est nettement considéré comme nuisible.

Des fabricants de bière moins versés dans la *science de leur métier, se laissent prendre* aux réclames de marchands d'orviétan, de produits aux noms mirifiques qui déguisent sous ces appellations d'emprunt la répréhensible saccharine.

On ne saurait trop mettre en garde les brasseurs, les coopératives contre les circulaires, les offres de ces colporteurs de mauvais aloi qui cherchent à placer le produit économique, mais falsificateur, qu'ils n'osent vendre sous son nom véritable.

A craindre encore les antiseptiques tels qu'acide sulfureux, sulfites acide borique, borax, fluo-borates, fluo-silicates, etc., qui sont présentés comme devant empêcher les bières de s'altérer et leur permettre de supporter les transports.

Par souci de vérité et d'information, je citerai enfin le passage suivant d'une lettre *que j'ai reçue* :

« On a prétendu qu'à Paris, une petite bière portant un nom spécial était fabriqué avec les produits dont parle votre article, mais on oublie de dire que la base de la fabrication est le sucre de grain ou autre. C'est la seule dépense importante. Par conséquent, c'est sur ce point que l'on peut chercher des économies fâcheuses.

On vous dirait vainement que les matières premières normales sont les plus économiques pour qui sait les préparer, comme le malt, par exemple, et pour qui sait extraire ce qu'elles contiennent.

Vous trouverez des brasseurs ignorants laissant 20 % d'extrait dans la drêche de brasserie et forcés par la suite d'ajouter un succédané de sucre ».

Une législation de la bière

Comment protéger la Brasserie, celle qui continue les saines traditions loyales contre les trafiquants qui compromettent sa propre cause et jettent le doute dans la confiance du public ?

En établissant le complément de la loi de répression des fraudes du 1er août 1905 en fixant la définition légale du mot : bière.

Un décret d'administration publique du 3 septembre 1907 établit cette définition pour les vins, les eaux-de-vie et les spiritueux. Ce que l'on a fait pour ces produits très fasifiés jusqu'alors afin de donner des bases sérieuses aux analyses et des armes aux juges ne peut-il se faire pour un produit comme la bière de consommation si répandue.

Les fraudeurs sont tous égaux devant la loi, il convient que les lois soient également fortes contre ces ennemis de la santé publique. Pour établir cette définition les législateurs se trouvent en présence de travaux d'hommes éminents en tête desquels il convient de citer Pasteur.

Lorsque Pasteur était doyen de la Faculté de Lille, vers 1851, il s'intéressa d'une façon toute particulière à la question de la bière, à laquelle il consacra des études toutes spéciales que relatent ses publications.

La définition de la bière établie par Pasteur est celle-ci : « Une infusion d'orge germé, c'est-à-dire de malt, aromatisée avec du houblon et soumise, dans des conditions appropriées, à la fermentation alcoolique ».

Donc trois produits : orge, houblon et levure.

Depuis le temps des études de Pasteur des lois fiscales relativement récentes d'ailleurs ont autorisé l'introduction de glucose et de sucre, dans la fabrication.

La définition de Pasteur n'est donc pas fiscalement exacte. On doit donc la transformer en ceci : La bière est une solution sucrée, aromatisée au houblon et soumise à la fermentation alcoolique sans spécifier que le sucre transformé en alcool par fermentation provienne de l'orge germé ou de l'addition de glucose ou de sucre en chaudière.

Cette définition légale est toutefois à préciser, selon l'œuvre d'une commission compétente. Elle est en tous cas la base indispensable de toute lutte sérieuse contre la fraude, l'appui nécessaire de la législation de protection des bières bien faites et saines contre les produits, qui leur font la plus terrible *concurrence souvent, celle d'un bon* marché tristement obtenu.

Je reste persuadé que tous ceux qui ont à cœur de servir la classe ouvrière, celle pour qui la bière est un objet pour ainsi dire de première nécessité, considèreront comme un bienfait très nécessaire ce complément de législation.

Les résultats obtenus par les premières armes légales contre les vins et spiritueux falsifiés ont été trop probants pour que notre bière du Nord n'ait pas tout à gagner d'une pareille organisation de loi pour le breuvage des travailleurs.

ALEX WILL.

DEPÊCHES

Par Services Spéciaux

LES FUNÉRAILLES DE M. GUYOT-DESSAIGNE

Du square de la Tour-Maubourg à la place Vendôme et de la place Vendôme à la *gare de Lyon*. — *Cérémonie intime et cérémonie officielle*. — Les honneurs militaires. — Les discours.

Paris, 3 janvier. — Ce matin, à neuf heures et demie, a eu lieu la levée du corps de M. Guyot-Dessaigne à la maison mortuaire, 1, square La Tour-Maubourg.

Assitaient à la cérémonie : Mme Guyot-Dessaigne, M. Grenier, cousin du défunt ; MM. Emile Deshayes, directeur ; Lucien Riboulet, chef, et les autres membres du cabinet du ministre ; les sénateurs et les députés du Puy-de-Dôme ; une délégation du conseil municipal de Clermont-Ferrand, ayant à sa tête le maire, M. Fabre ; le docteur Bélières, médecin de la Chambre des députés, ami personnel du défunt.

Le cercueil a été placé sur un corbillard où se trouvaient trois couronnes, dont l'une, en roses et orchidées, et cravatée d'un ruban tricolore voilé de crêpe, portait cette inscription : « A M. Guyot-Dessaigne, les membres de la gauche radicale de la Chambre des députés ».

Le corps est arrivé au ministère de la justice à dix heures et quart.

Place Vendôme

Le ministère de la justice a reçu une magnifique décoration funèbre. La porte d'entrée donnant place Vendôme est tendue d'une draperie noire lamée d'argent, surmontée de cartouches au chiffre du défunt et de faisceaux de drapeaux tricolores, cravatés de noir. Devant la porte brûlent deux torchères.

Le grand vestibule conduisant à la cour qui précède l'entrée des bureaux du garde des sceaux est également tendu de noir et les réverbères sont voilés de crêpe. La marquise qui surmonte l'entrée des bureaux est garnie de draperies noires et blanches ; deux lampadaires sont placés à l'entrée.

Les couloirs et les salons qui, au rez-de-